



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Nicolas BOURNY, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

**OBJET : Maison de l'Emploi - Demande de subventions auprès du FSE pour une mission d'ingénierie**

Afin d'assurer la mise en oeuvre de la Maison de l'emploi, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, lors de son Conseil du 18 mai 2006, a voté un crédit prévisionnel de 200 000 € dans le cadre du budget supplémentaire 2006 pour assurer le démarrage de la Maison de l'Emploi.

Le dossier de labellisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'emploi du Dijonnais a reçu un avis favorable de la Commission Nationale le 4 juillet dernier.

L'objectif est de rendre opérationnelle la Maison de l'Emploi au 1er janvier 2007, ce qui nécessite d'assurer préalablement de multiples opérations afin de tenir un délai très contraint.

En conséquence, un marché a été lancé le 1er septembre pour l'accompagnement du Grand Dijon dans la mise en oeuvre de la Maison de l'Emploi.

Le seul consultant à avoir répondu dans les délais (15 septembre 2006) est le Bureau d'études OPUS 3, dont la mission se décline selon les cinq points suivants :

- finalisation des statuts et de la gouvernance de la Maison de l'Emploi ;
- finalisation de la convention financière avec l'Etat et des autres conventions de financement et de partenariat ;
- l'accompagnement de la reprise de la mission PLIE par le GIP Maison de l'Emploi dans le cadre du volet *Insertion* du dossier et l'élaboration du nouveau protocole ;
- préparation du lancement opérationnel du Plan d'action ;
- structuration et finalisation du schéma organisationnel de la Maison de l'Emploi et son organisation opérationnelle et territoriale ;

Le délai de la mission couvre la période fin septembre - fin décembre 2006.

Le coût de la mission est de 41 468 € T.T.C.

La mesure 10 A du Fonds Social Européen destinée aux missions d'appui à la mise en oeuvre des Maisons de l'Emploi et la mesure 3.1 relative au PLIE, donnent la possibilité aux collectivités de disposer de subventions égales à 50 % des crédits engagés dans la mesure où la Maison de l'emploi a obtenu sa labellisation par la Commission nationale.

Afin de pouvoir bénéficier des dispositions de l'Union européenne, il vous est proposé de déposer deux demandes de subvention au FSE, soit :

- **au titre de la mesure 10 A** : 12 440,40 € pour la mission confiée à OPUS 3 pour la Maison de l'emploi,
- **au titre de la mesure 3.1** : 8 293,60 € pour le PLIE.

Vu l'avis favorable de la Commission,

### LE CONSEIL,

après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **De solliciter** le concours du FSE au titre des mesures 10 A et 3.1, soit :
- **au titre de la mesure 10 A** : 12 440,40 € pour la mission confiée à OPUS 3 pour la Maison de l'emploi,
- **au titre de la mesure 3.1** : 8 293,60 € pour le PLIE.
  
- **D'autoriser** le Président de la communauté, en sa qualité de porteur de projets, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces demandes de subventions.

Pour extrait conforme,  
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

13 OCT. 2006

Publié le 13.10.06  
Déposé en Préfecture le

